

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

**Arrêté 18 juin 2026 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

NOR : SFHZ2630249A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le b. du 2. de l'article 2 de l'arrêté du 29 novembre 2024 est rédigé comme suit :

« b. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Delphine MANIC, titulaire et Nadia JOLIVET, suppléante, désignées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;
- Xavier PENICAUT, titulaire et Mathilde LEFRAIS, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- Éric OZOUX, titulaire et Luc ERHARD, suppléant, désignés par l'Union des entreprises de proximité (U2P). »

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 18 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :  
Le chef de service du Pôle Santé-ARS,  
Yann DEBOS